Animots

NOËL 2002

Nos vœux de Noël pour vous...

Souhaits à profusion
de très bonne santé, pour vous et les vôtres,
d'affection, en amour comme en amitié,
de bonheurs, des p'tits comme des grands,
de partage et de générosité,
de paix, en vous et tout autour de vous,
pour un très
Joyeux Noël
et une
Bonne Année

Un chien dans un jeu de quilles…

Un quillothon se tiendra le samedi 25 janvier, de 19 h 30 à 22 h 30, au Centre des Loisirs Notre-Dame-du-Rosaire, 955, Villeray Est, à Montréal. Des billets seront en vente au même endroit, au coût de 10 $. Les profits iront à Zoothérapie Québec. Nous vous invitons à venir passer une agréable soirée en notre compagnie et avec certains de nos chiens. Faites un abat pour une bonne cause et invitez vos amis !

Nous profitons de l'occasion pour remercier Monsieur André Beauchamp, propriétaire de la salle de quilles pour sa collaboration et également nos bénévoles, Denise et André St-Hilaire, pour leur initiative. Merci !

On réserve et achète les billets au **514 279.3610.**

•••

Élections au conseil d'administration

L'assemblée générale annuelle de la ZooQ s'est déroulée le 27 novembre dernier. En plus de recevoir les rapports d'activités et financier de la corporation, les membres ont procédé à l'élection des administrateurs. Nous accueillons ainsi Messieurs Étienne Tremblay et Pierre Montreuil. Étienne Tremblay est membre de la ZooQ et famille d'accueil de Stanley depuis plus de huit ans. Il est aussi celui qui nous dépanne lorsque nous sommes dépassés par l'informatique… ce qui arrive somme toute régulièrement. Pierre Montreuil arrive avec une riche expérience du milieu communautaire et du financement. Il sera sûrement très sollicité et je pense qu'il le sait… mais laissons le arriver et s'attacher à nous auparavant. Nous leur souhaitons la bienvenue à tous les deux et les remercions d'avoir choisi de s'impliquer à la ZooQ.

L'occasion est propice pour remercier chaleureusement les membres sortants, Mesdames Roxanne Longpré et Catherine Landry LaRue. Leur aide très concrète et éclairante est arrivée à un tournant du développement de notre organisme. Soyez rassurées, votre apport respectif a été des plus précieux et a contribué positivement à la vie associative de la ZooQ. Je sais que nous conservons votre amitié et, pour cela, je vous dis encore une fois, merci.

•••

Question de fric

– Cirque du Soleil –

Bonne nouvelle. Pour une deuxième année, nous avons soumis un projet dans le cadre du programme d'engagement bénévole du Cirque du Soleil et celui-ci a été retenu. Il nous permettra d'établir un partenariat avec une école et d'y réaliser un programme de zoothérapie éducative. C'est grâce à André Côté, membre du conseil d'administration de Zoothérapie Québec, que ceci est rendu possible. Merci et à André et au Cirque du Soleil.

•••

– Ministère de la Santé et des Services sociaux…
MSSS pour les intimes –

Les membres du conseil d'administration de la ZooQ se sont entendus lors d'une réunion d'orientation pour mettre le focus sur le rehaussement du financement en provenance du MSSS. Rappelons que notre subvention annuelle est de 10 000 $. Un premier pas a été franchi lors d'une rencontre avec Monsieur Marco Thibault, chef de cabinet de Monsieur Roger Bertrand, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention. Juste arriver à rencontrer Monsieur Thibault relevait quasi de l'exploit. En revanche, une fois en face de lui, nous avons eu droit à toute son attention et à sa compréhension et avons constaté avec plaisir qu'il connaissait bien l'approche en zoothérapie. Nous avons reçu un appui tangible de sa part et de la part de son équipe et nous leur en sommes très sincèrement reconnaissants. Tout n'est pas joué toutefois et il nous reste du pain sur la planche.

À suivre.

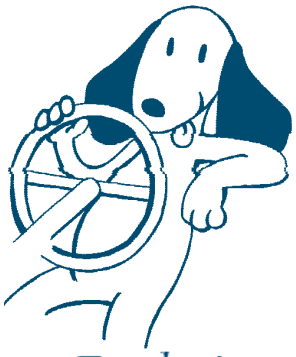

la Fondation de la CORPORATION DES CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILES de Montréal inc.

est fière d'appuyer Zoothérapie Québec.

Nous croyons fermement aux bienfaits de la zoothérapie dans notre communauté. Au nom des 215 concessionnaires membres de la Corporation des Concessionnaires d'Automobiles de Montréal, toutes nos félicitations pour le dévouement et le dynamisme du personnel permanent et de tous les bénévoles.

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

DeLorimier et Rosemont

5931, de Lorimier
Montréal
514 721.4946

Animots
Noël 2002

RÉDACTION
Annie Bernatchez
Nicole Blouin
Carole Brousseau
Éric Gagné
Mᵉ Frédéric Sylvestre
TRADUCTION
Gordon Marceau
PHOTOGRAPHIES
Marie-Eve Plante
Louise Meunier

COUVERTURE
Jimmy Gagné
ILLUSTRATIONS
Olivier Carpentier
maryo thomas
RELECTURE
Nicole Blouin
Carole Brousseau
CONCEPTION GRAPHIQUE
Thomas

Zoothérapie Québec

7779, avenue Casgrain
Montréal (Québec) H2R 1Z2
Téléphone : 514 279.4747
Télécopieur : 514 271.0157

COURRIEL
zooq@zootherapiequebec.ca

www.zootherapiequebec.ca

Bienvenue aux p'tits nouveaux

D'abord les gens...

Depuis quelques mois, l'équipe a bougé. Nous avons ainsi accueilli quatre nouveaux intervenants en zoothérapie : Chantal Fontaine avec son dynamisme, sa vitalité et son enthousiasme contagieux, la douce et discrète Marie-Ève Morin, la pétillante, rieuse et polyvalente Nathalie Monfet et, le gars de la *gang*, un Tintin version XXI[e] siècle, Francis Doucet, habile et attentionné.

Grâce à leurs formations en service social, en psycho-éducation et en gérontologie et à leurs expériences variées en santé mentale, en gériatrie, en jeunesse, en intervention auprès de femmes victimes de violence et en ressources communautaires d'hébergement, Zoothérapie Québec continue de s'enrichir et de renforcer son expertise. Souhaitons qu'ils se plaisent parmi nous.

Zoothérapie Québec est également heureuse d'accueillir Josée Dubord. Désireuse de réaliser un stage en zoothérapie, Josée s'est jointe à nous au début de l'automne. Neuropsychologue de formation, elle s'intéresse aux applications concrètes de la zoothérapie auprès de clientèles non usuelles. Nous ferons appel à sa rigueur puisqu'elle se joindra en janvier à un projet qui vise à évaluer les retombées d'un programme de zoothérapie éducative auprès de jeunes aux prises avec des problèmes de comportement. Je croise les doigts en espérant que notre collaboration perdure.

Puis les chiens... et leurs familles d'accueil

La meute aussi bouge... c'est le moins qu'on puisse dire ! Nous avons beau avoir l'habitude, nous sommes *gaga* devant les p'tits derniers, des petites boules de poil fringantes et espiègles. Déjà, ils exercent leur « métier » avec beaucoup de talents et de pitreries parfois !

Kelly est une femelle cairn terrier née le 21 septembre, une première pour nous avec cette race. Disons que Kelly a beaucoup de personnalité. Adoptée par François Ross et Régis Laforest elle se retrouve ainsi avec Lancelot. Celui-ci est tombé sous son charme – j'aurais pu tout aussi bien dire qu'il était tombé sous sa férule – puisque la séduisante Kelly le mène déjà par le bout de la truffe. Ça promet.

Elliot, le caniche, est né le 13 août. C'est une boule rousse très expressive qui aime faire plaisir. Plein de vitalité, il sème déjà la joie auprès de nos clients. Sa famille d'accueil est Myrielle Deslandes.

Margot, ah Margot ! Ça vous rappelle une chanson de Brassens ? À nous, elle rappelle la pub de la pile Duracell ! Jamais vu tant d'énergie dans un seul chien ! Vive, sautillante, la turbulente Margot est un carlin qui a de l'entrain ! C'est Michèle Hogue qui l'a dénichée, d'une bien drôle de façon : attachée à un poteau devant une pharmacie, Margot attendait son maître. Michèle qui la trouvait gentille et jolie en fit la remarque au maître à son retour. Celui-ci profitant de l'attrait qu'exerçait Margot sur Michèle l'informa qu'il voulait se séparer de la belle... La suite, vous la connaissez. Chapeau à Louise Thibeault et Pierre Brassard, sa famille d'accueil, qui relève le défi.

Piccolo, un bichon maltais né le 21 avril, porte bien son nom. Petit et délicat, blanc comme neige, Piccolo démontre une maturité précoce pour son âge. Arrivé à l'âge de six mois, Piccolo s'est rapidement adapté à la fois à la meute et aux humains. Qui est tombé sous le charme avant qui, je ne saurais le dire, mais c'est notre collègue Nicole Blouin qui s'est lancée dans l'aventure de l'adoption.

Prompt rétablissement

Dominique, notre collègue et amie, a subi une délicate intervention chirurgicale en décembre. Chère Dominique, nous t'adressons nos meilleurs souhaits de santé et t'envoyons toute l'énergie positive dont nous sommes capables... et tu sais de quoi on est capables. Prends soin de toi et reprends vite la forme.

Toute l'équipe de la ZooQ t'embrasse.

Dossier

La responsabilité de l'intervenant en zoothérapie et tout gardien d'un animal

« Pour bien savoir les choses, il faut en savoir le détail ;
et comme il est presque infini, nos connaissances sont toujours superficielles et imparfaites. »
MAXIME DE LA ROCHEFOUCAULD

Nul n'est ici besoin d'épiloguer plus amplement sur les bienfaits de la zoothérapie et la relation privilégiée qui doit exister entre les êtres humains et les animaux. Quant à nous, en tant que juriste, nous sommes appelé à insister sur le degré de responsabilité que tout gardien d'un animal, soit-il intervenant en zoothérapie, peut encourir, lorsque cet animal cause des dommages à autrui. Vous doutez-vous que, si un animal s'enfuit et déclenche des cataclysmes, vous pourriez en être tenu responsable ? De même, pour tous les amis des animaux, en tant que propriétaire de ces derniers, connaissez-vous les risques auxquels ils s'exposent advenant quelques incartades de leur protégé ? Et c'est pour éclaircir tout doute à cet égard que nous nous proposons de jeter quelques lumières dans les méandres ténébreux de la responsabilité civile résultant du fait des animaux.

Que dit la loi ?

Les articles 1465 et 1466 du Code civil du Québec établissent une présomption de responsabilité qui pèse sur le propriétaire ou le gardien d'un animal. Cette présomption de responsabilité relative aux dommages causés par les animaux est extrêmement lourde car seule la preuve d'un cas fortuit, force majeure, faute de la victime ou faute d'un tiers permet au propriétaire ou à l'usager de l'animal d'être exonéré de sa responsabilité. En effet, même la preuve d'une absence tangible de faute ou que l'on a utilisé tous les moyens nécessaires afin de garder ou surveiller adéquatement l'animal ne permet pas de se libérer de sa responsabilité ! Bref, on attribue au propriétaire ou à l'usager d'animaux un degré de responsabilité plus élevé à l'égard des actes que pourraient commettre leurs animaux que ce que l'on exige au niveau des actes que pourraient commettre ces personnes elles-mêmes (ainsi, lorsqu'on reproche une faute à une personne, cette dernière peut être exonérée de toute responsabilité si elle démontre qu'une personne diligente et raisonnable aurait agi comme elle l'a fait)...

En tout temps, le propriétaire d'un animal sera responsable de ce dernier s'il ne prend pas les précautions appropriées afin de protéger le public.

Et dans le cas d'un intervenant en zoothérapie, il est évident qu'il est assujetti aux mêmes responsabilités, dans le cadre de ses interventions et ce, qu'il soit propriétaire ou non de l'animal qu'il utilise. Heureusement, bien que cela n'ait jamais été plaidé à ce jour dans ce contexte particulier, il est intéressant de noter que le zoothérapeute pourrait toutefois bénéficier d'une source additionnelle d'exonération de sa responsabilité. En effet, l'article 1471 du Code civil du Québec prévoit une protection à l'égard du « bon samaritain ». Ainsi, la personne qui porte secours à autrui est exonérée de toute responsabilité pour le préjudice qui peut en résulter, à moins que ce préjudice ne soit dû à sa faute intentionnelle ou à sa faute lourde. On voit donc ici que, dans les cas de traitements zoothérapeutiques où l'on porte secours à autrui, l'intervenant ne pourrait alors être poursuivi que sur la démonstration d'une preuve prépondérante d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grossière. Mais évidemment, l'intervenant en zoothérapie n'est pas toujours en situation où l'on peut estimer qu'il porte secours à autrui.

Vous voyez donc pourquoi il est important, pour une personne travaillant dans le domaine animal, de cerner les subtilités de la responsabilité extraordinaire incombant aux propriétaires ou aux gardiens d'un animal.

Notion de garde et de contrôle

D'une première part, le propriétaire d'un animal est toujours tenu de réparer le préjudice que l'animal a causé, que ce dernier soit sous la garde du propriétaire ou même sous celle d'un tiers, que l'animal se soit égaré ou échappé. Le propriétaire doit donc contrôler tous les actes des animaux dont il a possession. Il doit s'assurer de surveiller ces derniers afin d'éviter qu'ils ne s'échappent. De plus, le propriétaire d'un animal sera aussi responsable s'il confie l'animal à une personne qui n'est pas expérimentée, s'il confie la garde de ses animaux à un employé ou encore pire, s'il confie son animal qu'il sait dangereux à un usager non informé. En tout temps, le propriétaire d'un animal sera responsable de ce dernier s'il ne prend pas les précautions appropriées afin de protéger le public. Ainsi, il importe de remarquer qu'il n'est pas suffisant pour le propriétaire d'un animal de placer des écriteaux annonçant la présence d'un animal dangereux afin d'écarter les responsabilités du maître de l'animal.

Dans une décision controversée (Haineault c. Poirier, [1978] C.S. 1135), il a même été décidé que l'exploitant d'une station-service où était situé un chien dangereux était responsable à 33% des dommages causés à une personne, bien que la victime avait pénétré les lieux sans permission, illégalement et qu'il y avait des écriteaux prévenant de prendre garde au chien.

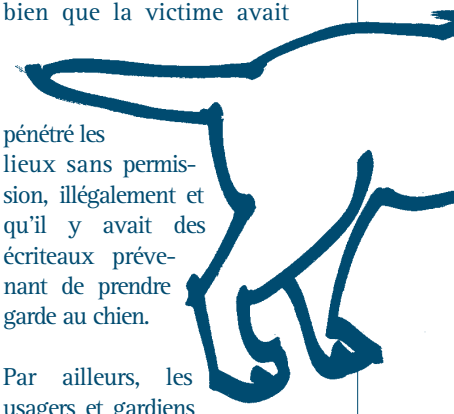

Par ailleurs, les usagers et gardiens des animaux sont eux aussi responsables des actes commis par ces derniers, avec les mêmes rigueurs. Ainsi, « la personne qui se sert de l'ani-

mal en est aussi, pendant ce temps, responsable avec le propriétaire » (article 1466 C.c.Q.). Et au sens des jugements rendus sur ces aspects, sont notamment considérés comme gardiens ou usagers, les personnes appelées à détenir, dans l'exercice de leur profession, l'animal de façon temporaire, tel le vétérinaire, le dresseur, l'instructeur, etc. Et de là à y inclure les intervenants en zoothérapie, il n'y a qu'un pas à franchir.

Nature de la présomption de la responsabilité et moyens d'exonération

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, le propriétaire ou gardien d'un animal est présumé responsable des dommages causés par ce dernier, de telle sorte que la victime est dispensée de faire preuve de toute faute du gardien ou propriétaire de l'animal. Pour s'en sortir, le gardien ou propriétaire de l'animal doit démontrer qu'il y a eu soit faute de la victime, force majeure ou faute d'un tiers. Analysons ainsi ces trois moyens d'exonération successivement.

La faute de la victime peut éliminer la responsabilité du gardien ou propriétaire, ou la mitiger lorsqu'elle n'a fait que contribuer à l'intensité du préjudice subi. Ainsi, retenons-nous une faute chez la victime n'ayant pas observé la prudence élémentaire de ne pas provoquer des animaux dont les réactions sont souvent imprévisibles (comme les taureaux ou les chiens de garde) en les effrayant volontairement ou en ne prenant pas à son endroit les précautions raisonnables qui s'imposaient (ainsi, dans l'arrêt Fortin c. Fournier, [1946] R .C.S. 450, a-t-on refusé d'indemniser une victime encornée par un taureau au motif que la personne aurait pourchassé et piqué l'animal avec une fourche et l'aurait rendu furieux...). Et dans bien des cas, par exemple si la victime est une intruse ou est avertie du danger qu'elle encourt, les tribunaux décident souvent de partager la responsabilité selon le degré de témérité dont elle a fait preuve, de même qu'en tenant compte de la nature des précautions prises par le gardien ou propriétaire afin d'éviter des accidents.

Aussi, peut constituer un motif d'exonération la preuve d'un cas fortuit ou de force majeure, c'est-à-dire exigeant la preuve difficile d'un événement extérieur à la volonté humaine, imprévisible et totalement irrésistible (par exemple, un ouragan, un éclair électrique, un feu de forêt, etc.).

Enfin, le propriétaire ou gardien poursuivi en responsabilité peut tenter d'être libéré de toute responsabilité en invoquant la faute d'un tiers, c'est-à-dire les agissements d'une tierce personne qui constitue la cause des agissements répréhensibles de l'animal. Par exemple, il a été jugé que le propriétaire d'un chien n'est pas responsable de l'acte instinctif de l'animal s'il a été causé, non pas parce qu'il était vicieux ou mal dressé, mais par le fait d'un tiers qui l'avait pourchassé, effrayé et amené, dans sa tentative de fuite, à causer des bris de vitres (voir l'arrêt Gamache c. Grondin, [1938] 76 C.S. 257). Il en irait de même, par exemple, si l'on réussissait à faire la preuve qu'une tierce personne non-autorisée ouvre, avec toute l'intention malveillante que l'on peut lui attribuer, un enclos où est situé un animal dangereux et permet ainsi à ce dernier de s'échapper.

Le gardien d'un animal doit se fier à lui seul et non pas s'attendre à ce que son animal veille de lui-même à prévenir tout recours en responsabilité civile.

Conclusion

Le degré de responsabilité du propriétaire ou gardien d'un animal, soit-il intervenant en zoothérapie, est extrêmement élevé et ne laisse à ces derniers que des portes de sortie très minces pour qu'ils puissent être exonérés de toute responsabilité à l'égard des dommages causés par un animal. Dans le cadre de l'intervention en zoothérapie plus spécifiquement, nous avons déjà mentionné qu'une porte additionnelle pourrait s'appliquer en vertu de la règle du bon samaritain.

Cette situation appelle à la plus grande des vigilances pour le gardien ou pour le propriétaire d'un animal, afin d'éviter que ne s'abattent sur eux les foudres de la justice. Que vous soyez médecin vétérinaire, dresseur, propriétaire, intervenant en zoothérapie, ou autrement gardien d'un animal, vous ne devez rien laisser au hasard et encore moins vous fier à l'éducation que vous avez prodiguée à votre animal ou à son caractère *a priori* docile. Le gardien d'un animal doit se fier à lui seul et non pas s'attendre à ce que son animal veille de lui-même à prévenir tout recours en responsabilité civile. En effet, placeriez-vous entre les mains d'un enfant d'un (1) an des allumettes ou, encore pis, laisseriez-vous vos amis s'en approcher sans précautions si cet enfant pesait quatre-vingt-dix (90) kilos et mesurant plus d'un mètre cinquante (1,50 m.) ?

Bien que nous ne voulions pas être indûment alarmiste, nous vous invitons à réduire à leur plus simple expression les risques de responsabilité. Dans ce contexte, la seule solution absolue qui puisse offrir à tout propriétaire ou gardien d'un animal, soit-il intervenant en zoothérapie, est fort simple : après s'être assuré d'une bonne éducation de l'animal, vous devez accorder la priorité à la sollicitation d'une police d'assurance qui couvre les activités auxquelles vous vous livrez. Dans le cas de la zoothérapie, vous devez assurer que vous-même ou votre organisme bénéficie d'une telle police. Et en tant que propriétaire d'un animal, les polices d'assurances-responsabilités générales pour le propriétaire d'un immeuble couvrent généralement ce genre de situation, dans la mesure où cette activité ne rentre pas dans le cadre d'activités commerciales. Dans ce dernier cas, vous auriez grandement avantage à bénéficier d'une police d'assurance commerciale spécifique.

Animalement vôtre.

FRÉDÉRIC SYLVESTRE,
avocat

Président de la
Société des Chiens
et des Hommes

Merci beaucoup de votre soutien

Un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui par leur don nous donne des ailes ! Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Amis faisant désormais partie de notre meute !

5 000 $ et plus

Fondation de la Corporation des Concessionnaires d'Automobiles de Montréal
Fondation Jean-Louis Lévesque

500 $ et plus

Bell Canada – Programme de dons des employés

300 $ et plus

Sœurs de Sainte-Anne

100 $ à 199 $

Dumas & Therrien associés

50 $ et plus

Madame Madeleine Magnan

20 $ et plus

Monsieur Georges-Henri Arenstein
Association Québécoise de Zoothérapie
Madame Suzelle Baril
Madame Michelle Brais
Madame France Desjardins
Messieurs Francis Doucet et Benoît Lessard
Madame Marie-Eve Lussier
Madame Nicole Poirier
Madame Andrée Poulin
Madame Claudette Richard
Madame Caroline Simard
Madame Monica Thomas

Dr Richard P. Cyr
Clinique G.E.M. inc. 89
Docteur en chiropractie

7454, rue Saint-Denis
Montréal
514 271.3963

Plus jamais de

MORSURES

La trousse pédagogique

Fudge à l'école

Programme de prévention de morsures

En plus de détailler les informations et le déroulement de l'atelier sur la prévention de morsures, la trousse propose au professeur une foule d'informations complémentaires sur le chien, des activités à réaliser en classe pour faciliter la compréhension de la matière, un feuillet d'exercices qui récapitule les grandes lignes de l'atelier et un certificat de compétence témoignant du savoir-être et du savoir-faire des jeunes.

Zoothérapie Québec

Bientôt !

L'animal, un outil thérapeutique pour nos milieux institutionnels

Les centres d'hébergement et la plupart des centres hospitaliers hébergent un bon nombre de personnes vivant des pertes importantes : perte de capacités physiques, cognitives, pertes des rôles sociaux, isolement, etc. À titre thérapeutique ou simplement d'animation au quotidien, nos milieux intègrent maintenant de plus en plus facilement l'animal à l'intérieur même des milieux de vie.

Au pavillon Camille-Lefebvre, les oiseaux font partie intégrante du quotidien des résidents depuis l'ouverture du pavillon. Depuis près d'un an, les activités d'autofinancement du service d'Animation-loisirs nous ont permis de faire appel à des ressources externes spécialisées en zoothérapie. À chaque semaine, deux « pitoux », accompagnés d'une intervenante de Zoothérapie-Québec, font la tournée des résidents ciblés sur chacune des unités de vie de soins de longue durée. Une rencontre de groupe mensuelle est également offerte aux bénéficiaires en hébergement temporaire au 4e Centre. L'objectif des rencontres de groupe et/ou individuelles est de briser l'isolement et d'ouvrir le réseau social des résidents. Au dire des participants, cette présence leur permet de demeurer actifs et représente une source de joie et de réconfort.

Pour les personnes qui sont peu fréquentées par leurs proches, la visite hebdomadaire d'amis ou de leur animal de compagnie devient un moment privilégié. Elles peuvent vivre et exprimer des émotions sans peur du jugement. Il n'est pas rare d'entendre les personnes se confier à l'animal : *« Toi, tu vois bien mon beau chien. Moi, j'ai perdu mes yeux... », « C'est pas drôle la vie, toi, tu peux marcher au moins... »*. Au Pavillon, les résidents peuvent recevoir la visite de leur animal de compagnie. Ce dernier peut, par exemple, aider la personne à s'adapter à son nouveau milieu tout en facilitant le deuil de l'ancien domicile.

L'équipe d'Animation-loisirs mise énormément sur la présence d'animaux à l'intérieur du milieu de vie. Toutes les raisons sont bonnes pour multiplier les occasions. Au printemps dernier, plusieurs activités furent proposées à la clientèle : courses de Pâques « style Blue Bonnet » avec de véritables lapins, fermette de Pâques dans la grande salle d'activités, fermette mobile aux chambres des résidents (4 cages sur roulettes), les visites de Zoothérapie-Québec, les démonstrations de chiens savants (à venir), etc.

Dans une société constamment en changement et étiquetée de vieillissante, la solitude est grandissante. Il est nécessaire de se pencher sur des façons innovatrices et efficaces d'intervention et le rôle des animaux doit en faire partie.

Éric Gagné,
Animation-loisirs

Référence :
Line Vinet/ Psychologue, Échanger pour mieux faire, FQLI mars 2002

Les Amis de la ZooQ ?
Ça sonne bien...

Avec l'éclatement des familles, la solitude est de plus en plus présente. De nos jours, l'amitié favorise la création d'une cellule de solidarité où l'affection, la confiance, l'échange, le partage s'actualisent. Un ami nous accepte tel que nous sommes avec nos qualités et nos défauts. Il est généralement franc et loyal et ne demande rien en retour.

Depuis sa création en 1988, Zoothérapie Québec compte de nombreux amis dont vous êtes. Que vous soyez famille d'accueil, bénévole, supporter ou donateur, nous apprécions votre fidélité, votre soutien et vous en remercions. Le chemin était tout tracé pour modifier votre identité de *membre* pour **Ami de la ZooQ**, car nous pensons qu'il est plus juste de vous baptiser ainsi.

Nous avons besoin de vous pour élargir notre cercle d'amis et permettre à Zoothérapie Québec de rendre à son tour auprès de la communauté votre solidarité. Vous avez trouvé deux exemplaires du *Animots* dans le présent envoi, remettez en un à un ami. Que ce soit par sympathie pour les gens les plus vulnérables et les plus isolés de notre société, par intérêt pour une approche dynamique et significative ou tout simplement par amour des bêtes, toutes les raisons sont bonnes pour devenir un ami de la ZooQ. Et qui mieux qu'un convaincu pour convaincre ?

Sans vous, la ZooQ serait seule et isolée. Il lui manquerait un souffle qui la pousse à continuer sa mission. Notre campagne de financement approche et nous solliciterons votre implication pour nous aider à agrandir notre cercle d'amis. D'avance, nous vous disons merci de soutenir VOTRE cause.

Amicalement vôtre,
L'équipe de la Zooq

Je deviens ***Ami de la Zooq*** : ❑ 20 $ l'an !
Je soutiens *Zoo*thérapie Québec :
❑ 50 $ ❑ 75 $ ❑ 100 $ ❑ et plus _____

Zoothérapie Québec est inscrit à Revenu Canada comme organisme de charité

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Téléphone _____

Courriel _____

Lorsque chaque année équivaut à sept, rien ne vaut Eukanuba[MD] Senior.

Un chien âgé n'a pas besoin de se comporter comme un chien âgé, ni de se sentir âgé. Voilà pourquoi il y a Eukanuba Senior avec le système de santé **vitale Eukanuba Health System**[MC]. Seul Eukanuba Senior contient des ingrédients issus de recherches scientifiques d'avant-garde qui répondent aux besoins nutritifs uniques de votre chien âgé, et qui conservent ainsi ses organes vitaux en excellente santé. Eukanuba Senior renferme des antioxydants **ImmunoHealth**[MC] qui préservent la résistance et la santé du système immunitaire, des ingrédients bénéfiques aux articulations du **Joint Management System**[MC] contenant de la glucosamine et du sulfate de chondroïtine, et des acides gras composant le mélange **OmegaCoat Plus**[MC] qui aident l'animal à garder un poil soyeux. Tout ceci pour garantir que les meilleures années de votre chien sont celles à venir.

Eukanuba[MD] pour chiens

Nutrition orientée vers des résultats[MD]

1-888-385-2682

IAMS COMPANY